

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1163

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANCY

Ventes et cessions

442 738 852 RCS Nancy.

NELIO.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 96, boulevard d'Austrasie, Zac Rives de Meurthe-Immeuble l'Austrasian, 54000 Nancy.

Précédent propriétaire : 449 677 129 RCS Strasbourg. **BURG COURTAGE EN ASSURANCES.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : NELIO Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : Zac Rives de Meurthe-Immeuble l'Austrasian, 96 boulevard d'Austrasie 54000 Nancy Capital : 100000.00 EUR Numéro unique d'identification : 442738852 Lieu d'immatriculation : Nancy. Société absorbée : BURG COURTAGE EN ASSURANCES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 2A rue de Bruxelles 67170 Bernolsheim Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 449677129 Lieu d'immatriculation : Strasbourg. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : . Rapport d'échange des droits sociaux : PROJET DE FUSION ENTRE BURG COURTAGE EN ASSURANCES SAS au capital de 10 000 euros Siège social : 2A, rue de Bruxelles - 67170 BERNOLSHEIM RCS STRASBOURG B 449 677 129 ET NELIO Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100 000 euros Siège social : 96, boulevard d'Austrasie ZAC Rives de Meurthe - immeuble L'AUSTRASIAN 54000 NANCY RCS NANCY B 442 738 852 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Nancy des 26 et 27 juin 2025, La société BURG COURTAGE EN ASSURANCES, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 2A, rue de Bruxelles 67170 BERNOLSHEIM, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 449 677 129, et la société NELIO, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 96, boulevard d'Austrasie - ZAC Rives de Meurthe - immeuble L'AUSTRASIAN - 54000 NANCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 442 738 852, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BURG COURTAGE EN ASSURANCES par la société NELIO. La société BURG COURTAGE EN ASSURANCES ferait apport à la société NELIO de la totalité de son actif, soit 254 579,06 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 54 222,15 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 200 356,91 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société HOLDING J2BF, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 96, boulevard d'Austrasie - ZAC Rives de Meurthe - immeuble

L'AUSTRIAN 54000 NANCY, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 843 954 843, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BURG COURTAGE EN ASSURANCES depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société NELIO. La société BURG COURTAGE EN ASSURANCES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du tribunal Judiciaire, service du registre du commerce de STRASBOURG pour la société BURG COURTAGE EN ASSURANCES en date du 27 juin 2025. - au greffe du tribunal des activités économiques de NANCY pour la société NELIO en date du 30 juin 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis. Date du projet commun de fusion : 27.06.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : ..

